



**AVIS DE RECRUTEMENT par la voie contractuelle
aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi
de deux adjoint.es techniques principaux de 2^{ème} classe de recherche et de
formation**

En application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, le recrutement de deux adjoint.es techniques principaux de 2^{ème} classe de recherche et de formation par voie contractuelle offerts aux candidat.e.s bénéficiaires de l'obligation d'emploi est ouvert, au titre de l'année 2023 à l'Université de Montpellier.

Conformément à l'arrêté du 17 mars 2023, le nombre total de postes à pourvoir au niveau national au titre de ce recrutement est de 64 adjoint.e.s technique.s principaux de 2^{ème} classe de recherche et de formation. A l'Université de Montpellier, le nombre de postes à pourvoir est fixé à 2 réparti comme suit :

Etablissement : Université de Montpellier		
Branche d'Activité Professionnelle	EMPLOI-TYPE	Nombre de poste
G	Opérateur-trice logistique	1
J	Adjoint-e en gestion administrative	1

Les dossiers de candidature sont constitués des pièces suivantes :

- la fiche de candidature, complétée, à télécharger sur le site de l'Université de Montpellier <https://www.umontpellier.fr/universite/travailler-a-lum/personnels-administratifs-techniques-et-des-bibliotheques>
 - la copie de l'attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou tout autre document permettant d'établir l'appartenance à l'une des catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi
 - une lettre de motivation
 - un curriculum vitae précisant le parcours d'études et le parcours professionnel détaillé
 - la copie du diplôme ou de toute pièce attestant du niveau d'études [adjoint.e → diplôme de niveau 3 (CAP, BEP, ...)]
- Si vous ne disposez pas du diplôme ou de toute pièce attestant du niveau d'études requis, vous avez la possibilité de faire une demande d'équivalence au titre de la qualification professionnelle, ([imprimé à demander par mail à drh-concours-itrf@umontpellier.fr](mailto:drh-concours-itrf@umontpellier.fr))
- la copie d'une pièce d'identité en cours de validité recto-verso

La date d'ouverture de la campagne de recrutement est fixée au **1er septembre 2023**
et la date **limite d'envoi des dossiers complets de candidature** au **30 septembre 2023** (le cachet de la poste faisant foi)

Les dossiers de candidature doivent être adressés uniquement par voie postale et en recommandé simple à :

Université de Montpellier
DRH -Service recrutement, formation et accompagnement - CC 441
163 rue Auguste Broussonnet
34090 Montpellier

NB : *seul un envoi en recommandé permet d'attester du respect de la date limite d'inscription en cas de contestation. Tout dossier déposé en mains propres, renvoyé en courrier interne, adressé par courriel ou toute autre voie électronique sera refusé.*

Le Président de l'Université de Montpellier arrête la composition de la commission chargée d'examiner les candidatures.

La commission examine les dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus et procède à la sélection des candidat.e.s à auditionner.

Les candidat.e.s à auditionner seront convoqué.e.s courant novembre 2023 par courrier.

Avant la signature du contrat, il sera exigé un certificat médical visant la compatibilité du handicap avec l'emploi et établi par un médecin agréé.

Le contrat est établi pour une période d'un an.

A l'issue du contrat, un entretien est organisé avec un jury et la titularisation est prononcée si la personne recrutée a fait preuve de ses compétences professionnelles durant cette période probatoire.